Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260915-D20260904-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 15 septembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19
Date de la convocation		
9 septembre 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 septembre 2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 9 septembre 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, BOUGERES Amandine, CHEVRIER Denis. DZIEDZIC Ollivier, HERVOUET Sylvie, DÉSILLE Julien, TOUCHET Maxime.

Absents excusés ayant donné procuration MENEUST Marie (pouvoir à M. Bodin,), SOREL Marie (Mme. SUBIRY Delphine), JEANNE Quentin (pouvoir à M. Subiry Jean-Yves)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant
Secrétaire de séance : SARTONI Justine

20260904 Mise en place d'une caution pour l'utilisation des dalles de moquette à la salle des sports

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a acquis des dalles de moquette qui sont mises à disposition des usagers et des locataires de la salle des sports, destinées notamment à protéger le sol lors de manifestations organisées dans cet équipement.
Afin de garantir la bonne utilisation et la restitution de ces dalles dans leur état initial, il est proposé d'instaurer le versement d'une caution pour les personnes, associations ou organismes bénéficiant de leur mise à disposition.

Cette caution a pour objet de couvrir les frais occasionnés par la détérioration ou la mise en état des dalles de moquette mises à disposition

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Instituer** une caution pour toute mise à disposition des dalles de moquette dans le cadre de la location de la salle des sports à compter du 18 septembre 2026
- **Fixer** le montant de la caution à 1 000 € (mille euros).
- **Fixer** les modalités pratiques de perception et de restitution de la caution et de signer tout document nécessaire à son application

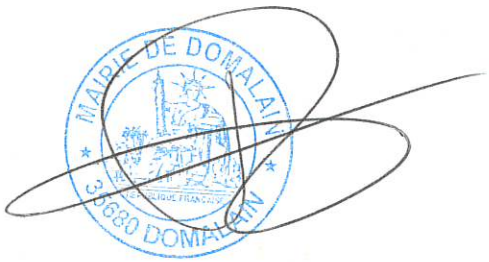
A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 septembre 2026
et publication et/ou notification le : 16 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260915-D20260904-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 15 septembre 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 septembre 2026
et publication et/ou notification le : 16 septembre 2026